



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Ginette PLONKA ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Frédéric DHONDT ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Nadine DARCO ; et Cecil DEMULIER.

Absents : Marjorie DEFRETIN, donne pouvoir à Marie Noelle Lebrun, Elisabeth ATMEARE donne pouvoir à Marie Lise Bourghelle, et Luc DUPUICH donne pouvoir à Nadine Darco.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose une délibération modificative sur table.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal a désigné Ginette Plonka comme secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de séance du 5 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS

Délibération n°1 : Tarification des séjours grangettes 2019 – Classes de neige (*Annule et remplace la délibération 2018-06-07 du 20 juin 2018*)

Le Conseil Municipal a délibéré sur la tarification des classes de neige 2019 aux Grangettes, et a adopté à l'unanimité le tarif des classes de neiges à 180 € par enfant et par séjour.

Délibération n°2 : Tarification des séjours grangettes 2019 - Séjours vacances

Le Conseil Municipal a délibéré sur la tarification du séjour d'hiver 2019 aux Grangettes, et a adopté à l'unanimité le tarif des séjours d'hiver à 160 € par enfant et par semaine.

Délibération n°3 : Recrutement d'un coordinateur recenseur, des agents de recensement, et fixation des rémunérations

Dans le cadre de la prochaine enquête de recensement qui se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, le conseil municipal s'est prononcé sur la désignation d'un coordinateur d'enquête, le recrutement de 3 agents recenseurs, et a fixé les conditions de rémunérations du coordinateur et des agents recenseurs.

= > adopté à l'unanimité.

Délibération n°4 : Attribution des aides à l'économie d'énergie

Le conseil municipal a attribué une aide aux économies d'énergie à :

- Monsieur et madame Vasseur, pour l'installation d'une chaudière à gaz à condensation, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Cardinael David pour l'installation d'une chaudière à condensation à haute performance énergétique, ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

- Monsieur et madame Dhaussy pour des travaux d'isolation par soufflage en ouate de cellulose sur une surface de 46 m², ouvrant droit à une subvention de 92 euros.
- Monsieur et madame Mannarino pour l'installation d'une chaudière gaz mixte à condensation, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur et madame Haillez, pour l'installation d'un poêle contemporain en fonte, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Philippe Jaspard, pour l'installation d'un foyer fermé à bois, ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

= > adopté à l'unanimité.

Délibération n°5 : Délibérations modificatives

Délibération modificative pour la réaffectation des crédits par virement de crédits suivants, sur le budget de fonctionnement 2018 :

Délibération modificative 1 : ajustement de crédits d'investissement

- ✓ Crédits à ouvrir : chapitre 21 - Article 2188 : + 3000 €
- ✓ Crédits à réduire : chapitre 21 - Article 21318 / Opération 137 : - 3000 €

Délibération modificative 2 : ajustement de crédits pour le solde des contrats copieurs et perception de la compensation des contrats en cours

- ✓ Crédits à ouvrir : chapitre 013 - Article 619 : + 77 880 €
- ✓ Crédits à ouvrir : Chapitre 011 - Article 6135 : + 77 880 €

= > adopté par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (*Liste UDAR*)

Délibération n°6 : Accueil et rémunération de stagiaires au sein de la commune

Le conseil municipal s'est prononcé sur le versement de la gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans les services de la commune.

= > adopté à l'unanimité

Délibération n° 7 : Rétrocession à la commune de la parcelle communale cadastrées B 807 par la société HLM Axentia

Le conseil municipal s'est prononcé sur la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B 807 située 11 rue des frères Bouhour à Rieulay, par la société anonyme d'HLM Axentia, au profit de la commune

= > adopté à l'unanimité

Délibération n°8 : Attribution des droits de chasse sur les terres communales

Le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution des droits de chasse sur les terres communales à titre gratuit aux 2 associations communales, « Les amis chasseurs » et « la société de chasse rieulaysienne », à titre gratuit.

= > adopté à l'unanimité

Délibération n°9 : SIDEN SIAN – Rapport d’activités 2017

Le rapport d’activité 2017 du SIDEN-SIAN a pris acte du rapport.

Délibération n° 10 : Atelier de gymnastique douce et création de régie

Le conseil municipal a délibéré sur la création de l’atelier gymnastique douce à destination des seniors et a fixé le montant de l’inscription à 45 € pour l’année.

= > adopté à l’unanimité